

CAMPAGNE EVALUATION DES BANQUES CITOYENNES

Réponse au questionnaire des associations ATTAC et Amis de la Terre



Spéculation et prises de risques

Votre groupe bancaire a-t-il des filiales, ou participations dans des filiales, domiciliées dans les paradis fiscaux, selon l'indice d'opacité financière du Tax Justice Network 1?

L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces États et territoires (mise en œuvre du décret n° 2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'informations des instances de direction.

Au 31 décembre 2010, BPCE détient, au travers de sa filiale Natixis, une participation indirecte dans la société « Coface Servicios Costa Rica SA » qui exerce une activité de vente de services au Costa Rica. Cette société a réalisé un chiffre d'affaires de 425 000 US dollars en 2010. Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du 12 février 2010 pris en application de l'article 238-0-A du code général des impôts.

Source : document de référence 2010 p. 355

2. À combien s'élève le total des bonus et stock-options distribués au titre des activités des années 2008, 2009 et 2010 au sein de votre groupe bancaire ?

Des Stock-options (7.576.800 à 8,27 euros) ont été distribuées par Natixis en 2008. Plus aucune depuis cette date.

Le montant de la part variable de la population régulée au sens du règlement 97-02) attribuée (versée ou différée) au titre de l'exercice est le suivant ::

- 2009 : 125 millions d'euros
- 2010 : 135 millions d'euros. Le calcul pour 2010 a été effectué sur un périmètre plus large (1.042 personne) que pour 2009, compte tenu de la population visée par la directive.



3. Quelle est la part de vos activités de banque de financement et d'investissement et de gestion d'actifs (notamment activités de marché : bourses, marchés de gré à gré, change...) dans votre produit net bancaire ?

PNB (en M€)	2009	2010
BFI (*)	2 697	3 027
Gestion Actifs (*)	1 268	1 413
Groupe BPCE	21 227	23 359
Poids BFI et gestion d'actifs en %	18,7%	19,0%

^(*) métiers de Natixis

4. Quel pourcentage du produit net bancaire, avez-vous distribué à vos actionnaires (ou sociétaires) sur les exercices 2008, 2009 et 2010 ?

Chiffres en M€	2009	2010
Distribution aux actionnaires* et		
sociétaires	483	849
Produit net bancaire du Groupe BPCE	21 227	23 359
% distribution / PNB	2,3%	3,6%

^{*}y compris rémunération des actions de préférence détenues par l'Etat au titre de l'apport temporaire de fonds propres

Politique vis-à-vis des clients

5. Vos conseillers de clientèle sont-ils rémunérés individuellement, à la commission, en fonction des produits placés ?

Il n'y a jamais de commissionnement sur un produit déterminé ou une action commerciale spécifique.

Les rémunérations "variables" dont peuvent bénéficier les conseillers clientèle sont basées sur des objectifs collectifs et individuels qui ne sont jamais lié à un segment de produits.

6. Comment a évolué le montant total des commissions prélevées sur la clientèle sur les années 2008, 2009, 2010 ?

La part des commissions (toutes commissions clientèle : service, crédit et épargne financière) dans le PNB a baissé pour les 2 réseaux entre 2009 et 2010, passant de 37,6% à 37,2% pour les BP et de 34,4% à 33,6% pour les Caisses d'Epargne.

Banques Populaires (en M€)

	2009	2010
Commissions	2 225	2 322
Produit net bancaire	5 920	6 236
% commissions / PNB	37,6%	37,2%

Source : document de référence 2010 du Groupe BPCE (page 168)



Caisses d'Epargne (en M€)

	2009	2010
Commissions	2 100	2 274
Produit net bancaire	6 107	6 772
% commissions / PNB	34,4%	33,6%

Source : document de référence 2010 du Groupe BPCE (page 169)

7. Quelle est en 2010 la part des PME/PMI dans votre activité de financement des entreprises ?

En 2010, au sein du groupe BPCE, les PME ont représenté 33,5 % du total des financements accordés aux entreprises.

Source : centrale des risques de la Banque de France.

8. Quelle est la part des projets d'économie sociale et solidaire dans votre activité de financement des entreprises ?

Sur la base de la définition et des statistiques INSEE de l'ESS, Caisse d'Épargne et Banque Populaire assurent une forte présence nominale dans les établissements relevant de l'économie sociale et solidaire.

Nombre d'établissements de l'ESS (selon nomenclature INSEE aout 2010)					
	Associations	Coopératives	Fondations	Mutuelles	TOTAL
Total établissements	1 100 000 ¹	21 000²	2 200	7 700	1 030 900
Total établissements employeurs (source INSEE)	183 660	25 637	1 205	6 723	217 225
Clients Banque Populaire	122 747	6 348	268	1730	131 093
Clients Caisse d'Epargne	217 634	1 631	275	1 046	220 586

Deux mesures sont données pour connaître le pourcentage de ce secteur par rapport à l'activité de l'entreprise :

	Ratio nombre entreprises ESS / total personnes morales	Ratio endettement entreprises ESS/total personnes morales
Banque Populaire	13 %	7,3 %
Caisse d'Epargne	42 %	4,98 %

Les résultats montrent un fort taux de pénétration des banques coopératives auprès des entreprises relevant de l'ESS même si ces résultats doivent être pondérés par le fait que plusieurs clients peuvent être rattachés à la même association.

décembre 2009

¹ Source: http://www.gouvernement.fr/gouvernement/de-nouvelles-mesures-pour-ameliorer-la-vie-des-associations

² Source : Coop.fr



Le ratio de financement est très dépendant de la proportion d'associations parmi la clientèle de l'ESS. En effet, les associations ont des besoins en financement moindres par rapport aux entreprises classiques. Inversement, les besoins de financement des coopératives (surtout agricoles) sont similaires à celles des entreprises classiques.

Natixis contribue fortement au soutien financier des structures solidaires au sein de l'ESS.

C'est le cas de Natixis AM à travers la commercialisation des fonds solidaires. Leur encours global est de 1,2 Milliard d'euros, dont 85 millions (soit 7% des encours) sont investis dans des structures solidaires dans le domaine de l'insertion par l'emploi, l'habitat, l'environnement et la solidarité internationale.

C'est le cas aussi de Natixis Private Equity qui développe une action d'investissement solidaire par sa participation dans Phitrust et le réseau européen European Venture Philanthropy Association. Pour rappel, Phitrust est une société pionnière dans l'investissement solidaire en France, spécialisée dans les projets économiquement viables favorisant la solidarité et le développement durable.

9. Quelle part des fonds collectés sur le livret A versez- vous en 2010 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer le logement social ?

Le taux de centralisation du livret A (pour l'ensemble du Groupe BPCE) en 2010 est de 75,25~%

10. Votre établissement (ou une filiale) propose-t-il des crédits revolving, notamment à ses clients les moins aisés ? A quel taux d'intérêt ?

Des crédits renouvelables sont proposés aux clients dans le cadre d'une offre globale de financement qui inclue les autorisations de découvert et les prêts personnels amortissables. La commercialisation est effectuée exclusivement en agence bancaire, les conseillers proposant, après analyse, les solutions les plus adaptées à la situation de chaque client.

Ces produits sont conformes à la réglementation en termes de tarif, de règles d'amortissement et d'informations de l'emprunteur. De plus, le client peut à tout moment et sans pénalités accélérer le remboursement de son crédit renouvelable."

BPCE a pris ses dispositions pour faire évoluer son activité de crédit renouvelable par des mesures liées à la pratique du crédit consommation et à la prévention du surendettement.

On peut citer par exemple le maintien du compte de dépôt domiciliataire des revenus pendant la phase d'instruction du dossier par les commissions de surendettement et pendant la durée de mise en œuvre du plan de surendettement ou des mesures de traitement du surendettement.

Ces dernières mesures renforcent les dispositions de la banque au regard de la communication sur les risques associés aux produits bancaires (cf question 22).



11. Quel pourcentage de votre clientèle de Particuliers représentent les interdits bancaires, fin 2008, 2009 et 2010 ?

a) Nombre et pourcentage des clients Banques Populaire en Inscrits à la BDF à fin 2008, 2009 et 2010 (source FCC)

Clients Particuliers Banque Populaire	Nombre de clients	Nombre de clients inscrits BDF (fichés FCC)	%
2008	5 379 844	78 506	1,46%
2009	5 414 310	73 582	1,36%
2010	5 442 320	65 754	1,21%

Périmètre ; tous clients Particuliers des <u>17 Banques Populaires</u> ibp

b) Nombre et pourcentage des clients Caisses d'Épargne en Inscrits à la BDF à fin 2008, 2009 et 2010.

Clients Particuliers Caisse d'Epargne	Nombre de clients	Nombre de clients inscrits BDF (fichés FCC)	%
2008	28 334 836	158 410	1,36%*
2009	27 493 166	163 273	1,44%*
2010	26 827 649	289 564	1,10%

Périmètre :

2010 : données tous clients Particuliers des <u>Caisses d'Épargne</u>

Relations avec vos salariés

12. Au cours des trois dernières années, combien d'accords salariaux votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

La branche Banque populaire a conclu 2 accords au cours des trois dernières années.

La branche Caisse d'épargne n'a pas conclu d'accord de salaire ; une recommandation employeur a donc été diffusée aux entreprises après clôture des négociations pour chacune de ces années

Le Crédit Foncier a conclu un accord de salaire au titre de chaque exercice.

Au sein de Natixis, un seul accord de salaire a été conclu au cours de la période triennale.

La négociation annuelle obligatoire est également organisée au niveau des maisons mères. Dans ce cadre, de nombreux accords ont été conclus.

13. Quelle est la part des rémunérations variables, liées à la performance individuelle ou collective, dans la masse salariale de votre établissement ?

La part variable individuelle et collective (y compris intéressement et participation) représente 16% de la masse salariale dans les 2 réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire et 30% chez Natixis.

^{* 2008} et 2009 le ratio a été calculé à partir des données de 7 Caisses d'Epargne et ramené au périmètre de l'ensemble du réseau Caisse d'Epargne.



14. Au cours des trois dernières années, combien d'accords sur les conditions de travail et la souffrance au travail, votre banque a-t-elle signés avec les organisations syndicales majoritaires ?

La branche Banque populaire a conclu deux accords.

La Branche Caisse d'épargne a conclu un accord.

Le Crédit Foncier a conclu dernièrement un accord sur les risques psychosociaux.

Natixis a conclu un accord sur la prévention du stress et des risques psychosociaux

Deux accords ont été conclus au sein des Caisses d'Epargne et des banques Banques Populaires. A noter que ces dernières ont réalisé, au cours de l'année 2009 (Caisse d'épargne) et 2010 (Banques populaire), en déclinaison des accords collectifs de branche, un diagnostic sur la situation dans l'entreprise en matière de stress. En fonction des résultats de ces diagnostics, un plan d'action doit être mis en œuvre dans chaque entreprise.

15. Quel est le rapport entre le salaire moyen des hommes et celui des femmes dans votre groupe bancaire ?

Rapport [Rémunération moyenne des Hommes / rémunération moyenne des Femmes] = 1.27.

16. Quelle est la rémunération annuelle moyenne des dix personnes les mieux payées de votre groupe bancaire ?

911 571 euros sur la base des montants fixes et variables versés en 2010

Impact social et environnemental de vos activités

17. Votre groupe bancaire publie-t-il la liste des grands projets qu'il finance ?

Cette information revêt un caractère confidentiel et ne peut être publiée sans l'accord de nos clients. Néanmoins Natixis, conformément à ses engagements dans le cadre des Principes de l'Équateur, publiera le nombre de ses projets par zone géographique et par secteur.

18. Votre groupe bancaire finance-t-il des projets écologiquement controversés (centrales nucléaires ou thermiques, grands barrages, mines...,), du type de ceux pointés par les Amis de la Terre?

Natixis finance des projets dans tous types de secteurs, sans exclusion de principe à priori.

Cependant, la banque prend en considération les impacts prévisibles, dans l'évaluation des projets qu'elle envisage de financer, au regard des risques sociaux et environnementaux que ces projets peuvent induire.

Natixis a confirmé cet engagement par son adhésion en 2010 aux Principes de l'Équateur.



19. Votre groupe bancaire a-t-il adopté des politiques encadrant ses financements et investissements dans tous les secteurs à risques (énergies fossiles, grands barrages, nucléaire, industries extractives, agrocarburants...) mais aussi transversales (climat, biodiversité, droits humains...) ? Si oui, lesquelles ?

Cette problématique concerne l'activité de banque de marché.

Natixis a adopté depuis mars 2009 une politique d'exclusion des entreprises impliquées dans la production, le stockage et le commerce des mines antipersonnel et des bombes à sous munitions.

Cette politique s'applique aux activités de financement des entreprises, aux activités d'investissement sur compte propre, aux activités pour compte de tiers sur les portefeuilles gérés par Natixis Asset Management, qui a également mis en place une démarche de sensibilisation de ses clients. Cette politique a été rendue publique en mars 2009 (communiqué de presse).

Natixis intègre par ailleurs, dans la définition de ses politiques globales de risques, la prise en compte des risques sociaux et environnementaux relatifs aux projets qu'elle finance.

L'activité locale de banque coopérative n'a pas vocation à être impliquée dans les financements controversés car la taille des projets (barrages, nucléaire...) dépasse les capacités de finance locale. Inhérente à cette situation locale, il n'y a pas de politique d'exclusion dans la dimension coopérative. Par contre, les conséquences environnementales des demandes de financement des PME sont prises en compte à travers une analyse qualitative systématique du crédit. Cette analyse aborde aussi les questions sociales et managériales (critères mac donough)

20. Quel est le montant des émissions de gaz à effet de serre induites par les financements et investissements de groupe bancaire ? Que faites-vous pour réduire cet impact climatique ?

BPCE s'est très tôt intéressé à l'impact sur le réchauffement climatique de ses financements. Pour cela deux solutions ont été travaillées dans le groupe.

La première est la création des financements écologiques dès 1990 pour développer en général les démarches environnementales des clients PME et particuliers et notamment pour réduire l'impact climatique des investissements.

La seconde action depuis 2003 est la mesure carbone des financements. Cette action est liée à la problématique du scope 3 du Bilan Carbone des banques.



• Outils de diminution de l'impact climatique des financements

Les outils sont orientés sur la mise en place de ressources financières dédiées au à l'environnement et à la lutte contre l'effet de serre d'un coté et la mise en place d'outils de financement et d'investissements adossés à ces ressources ou sur d'autres ressources.

Produits d'épargne

- Épargne sur livret
 - Livret solidaire CODEVair des Banques Populaires dont la ressource est affectée aux financements écologiques
 - Livret A kipouss des Caisses d'Epargne destiné aux jeunes avec reversement financier à l'ouverture du compte au profit d'une association.
 - Livret de développement durable dont 10% des sommes collectées doivent être utilisées pour financer les travaux de rénovation thermique donnant droit au crédit d'impôt développement durable (CIDD).

Épargne sur fonds

- Fonds climate Change géré par Natixis AM
- Dispositifs Scellier BBC investis dans des projets immobiliers neufs BBC destinés à la location.
- Fonds ISR solidaires dont la partie solidaire contient une part croissante de double préoccupation sociale et environnementale portée essentiellement par la lutte contre la précarité énergétique. BPCE est très actif dans l'épargne solidaire avec 53% des financements solidaires labellisés par Finansol.
- FCPr Eurofideme : produit d'investissement en capital dans les énergies renouvelables issu du produit pilote FIDEME créé avec l'ADEME.

· Produits de financement

Les financements liés à la lutte contre le réchauffement climatique ne sont pas isolés des autres financements écologiques.

Produits communs aux deux réseaux coopératifs :

- o Prêts sur Livret développement durable pour les travaux d'économie d'énergie donnant droit au CIDD.
- EcoPTZ finançant un bouquet de travaux ; pour rappel l'ecoPTZ national s'inspire du PREVair 0% initié en Alsace avec la Banque Populaire et repris par plusieurs régions
- o PEL vert donnant une prime maximale pour le financement d'un logement BBC.
- o PTZ+ vert donnant une enveloppe de financement maximale pour l'investissement dans un logement neuf BBC ou un logement avec un bon Diagnostic de Performance Énergétique (DPE)

Produits du réseau Banque Populaire :

o Prevair et PROVair finançant les investissements écologiques respectivement des particuliers et entreprises. Certaines Banques Populaires ont spécialisé le PROVair en PHOTOVair pour les projets photovoltaïques.

Produits du réseau Caisse d'Epargne



- o Prêt profutur spécialisé sur le photovoltaïque
- o Le département de la Banque des Décideurs en Régions qui anime le financement des entreprises et des collectivités s'est doté d'une organisation dédiée au financement des énergies renouvelables.

Action au sein de Natixis

Les activités de financement de projets, d'énergies renouvelables ou la gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique contribuent à la réduction de cet impact.

Ainsi depuis 1999, les Financements de Projets Natixis ont accompagné le financement de plus de 11 GW de projets d'énergies renouvelables dans le monde.

Natixis finance également des projets d'énergies renouvelables en France au travers de sa filiale spécialisée Energeco (Natixis Lease), dans l'éolien, le solaire, la biomasse, le biogaz et la géothermie (28 projets finances en 2010).

Enfin les fonds *EUROFIDEME 2, FIDEME, EKF et ECF* gérés par Natixis Environnement et Infrastructures ont investi 420 M€ à ce jour dans 60 projets totalisant plus de 720 MW de capacité installée, et permis d'éviter l'émission de plus de 65 millions de tonnes de CO₂.

• Outils de mesure des émissions indirectes (liées aux financements)

BPCE n'a pas de méthodologie propre de calcul d'émission de gaz à effet de serre induit par l'ensemble de ses financements et investissements. De même, les émissions de GES induites par les activités de Natixis ne sont pas encore évaluées.

Il n'y a pas de norme d'évaluation actuellement de ces émissions ; seulement des approches.

BPCE soutient l'évaluation de la valeur carbone des financements d'efficacité énergétique depuis 2003 en se référant aux outils de la finance carbone. BPCE a transmis en 2007, aux groupes de travail du Grenelle de l'environnement, 6 propositions, construites avec CDC et Paris Europlace pour développer cette évaluation. Elles n'ont pas été retenues, .

Depuis, BPCE poursuit ses travaux avec les collectivités régionales. Une méthodologie carbone est en cours pour faciliter et fiabiliser le tiers-financement d'efficacité énergétique des copropriétés privées.

En parallèle, BPCE a développé une offre basée sur les Certificats d'Economie d'Energie effective dans le réseau Caisse d'Epargne.



21. Quelle est la part du financement des énergies renouvelables dans le total des financements du secteur énergétique de votre groupe bancaire ?

Au niveau de BPCE le financement des énergies renouvelables est à considéré en fonction de 2 échelles.

o L'échelle des projets suffisamment importants pour être identifiés isolément. Ceci concerne surtout l'activité de Natixis, de Caisse d'Epargne sur les projets des collectivités et des entreprises et de Banque Populaire sur les entreprises surtout.

Chez Natixis, les énergies renouvelables représentent 34 % des engagements globaux du secteur de l'Electricité des Financements de Projets Natixis. Pour l'année 2010, les énergies renouvelables ont représenté 41% de la production de crédit réalisée de ce secteur.

Les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire contribuent pour 8,1% au total du financement de l'énergie (confer page 121 rapport annuel) du Groupe et à près de 80% dans la production d'électricité dont l'électricité photovoltaïque. Il n'a pas été systématisé un reporting dédié aux énergies renouvelables ; dans le cas de Caisse d'Épargne il a été fait une recherche macro ponctuelle de financement des énergies renouvelables. Elle montre que sur un total de 764,5 Meuros en 2010 financés dans l'énergie, au moins 213 Meuros le sont dans les énergies renouvelables, soit environ 28%.

Le financement des énergies renouvelables va se renforcer fortement dans les années à venir dans les réseaux coopératifs. En effet, en 2010 (page 371 du rapport annuel 2010), la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, la Banque Occitane et la Banque Populaire du Sud, soutenues par les experts de BPCE et de GCE SEM, ont remporté un appel d'offres du Conseil régional de Midi-Pyrénées de 350 millions d'euros, sur 700 millions d'euros au total. Cette enveloppe servira à financer des investissements en énergies renouvelables de professionnels, PME, agriculteurs, associations, collectivités et organismes du logement social de la région. Les prêts sont refinancés à 50 % par la BEI pour financer des projets photovoltaïques.

La Banque Populaire du Sud et la CE Languedoc-Roussillon ont également répondu ensemble à un appel d'offres de 400 millions d'euros de la région Languedoc Roussillon en partenariat avec la BEI pour financer des projets photovoltaïques.

Les collectivités partenaires ont ciblé ces enveloppes de financement essentiellement des projets importants qui donneront lieu à un reporting dédié. En Midi-Pyrénées une station de méthanisation a déjà été financée par la Caisse d'Epargne.

L'échelle des projets diffus est due à l'activité des réseaux coopératifs seuls. Dans ce cas le financement des énergies renouvelables n'est pas isolé car agrégé aux opérations des particuliers ou des professionnels dans le cadre de l'efficacité énergétique.

Dans ces marchés les réseaux ont généralement une part de marché supérieure à leur part de marché traditionnelle (cas de l'écoPTZ par exemple).



22. Votre groupe bancaire informe-t-il ses clients des risques financiers et de l'impact social et environnemental de ses produits, comme proposé par la méthodologie développée par l'ATEPF (Association pour la Transparence et l'Étiquetage des Produits Financiers) ?

BPCE applique l'esprit de cette information selon une organisation qui semble convenir aux clients. La relation d'information entre le client et son conseiller bancaire, en ce qui concerne les critères sociétaux des produits financiers, prévoit en effet :

- La prise en compte de la dimension sociale et environnementale des produits : Les produits bancaires à forte valeurs sociale, sociétal ou environnementale sont individualisés pour être facilement identifiés par les clients. Ces produits sont pour la plupart labelisés Finansol pour garantir la traçabilité de l'argent placé sur ces produits. Cette disposition porte ces fruits puisque l'encours de ces produits augmente et place BPCE comme leader de l'épargne solidaire en France.
- La prise en compte de la valeur carbone des produits bancaires :

 BPCE a été très actif pour promouvoir ce critère dans les financements diffus (voir question 20) en se basant sur les outils de la finance carbone. Cette méthode est différente de celle utilisée jusque là par l'ATEPF. Elle nécessite encore un développement complémentaire pour être déployée sur l'ensemble des produits bancaires.
 - Crédit Coopératif utilise pour ses clients la calculette carbone, outil détourné des travaux de l'ATEPF par Utopies.
- La sécurité financière des produits bancaires :
 - Qu'ils soient d'origine réglementaire, marketing ou commercial, les réseaux coopératifs ont pris des engagements concrets pour améliorer l'information du client sur les risques liés aux produits dans le cadre de l'amélioration de la relation entre la banque et ses clients. Par exemple au sein du réseau Caisse d'Epargne les conditions et tarifs des opérations et services bancaires sont disponibles en libre service en agence et consultables sur internet. Ils font l'objet d'une information préalable au client par courrier en cas de modification (2 mois avant l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs); de même les conditions contractuelles (conditions générales de la convention de compte) sont disponibles en agence sur simple demande et sont également consultables sur internet.



Démocratie

23. Comment associez-vous les parties prenantes extérieures (syndicats professionnels et de salariés, associations de défense des plus démunis, de défense de l'environnement...) à la définition de votre politique de crédit ?

La politique crédit est définie par l'action réglementaire, partenariale et volontaire. Cette politique est discutée à trois niveaux dans BPCE, européen, national et régional. L'action réglementaire est principalement établie au niveau européen et national. Cette politique est aussi conduite à travers les échanges auprès de différentes parties prenantes :

Au niveau européen

<u>Relations de place bancaire</u>: BPCE est un acteur actif des échanges sur les nouvelles normes européennes bancaires notamment en raison de sa position originale de membre des trois associations européennes professionnelles bancaires: l'EACB, l'ESBG (dont BPCE assure la présidence du comité RSE) et l'EFB. Ces associations européennes ont des liens avec les associations internationales telles le WSBI ou la CIBP.

o Acteurs publics / régulateurs

La politique de crédit des banques françaises est d'abord subordonnée à la réglementation européenne qui traduit les engagements internationaux.

o Auprès de ces parties prenantes BPCE défend le modèle de banque de détail régionale coopérative dédiée au financement de l'économie par l'intermédiation. BPCE souligne que le projet de Directive européenne CRD IV, reprenant les propositions Bâle 3, menace la politique de crédits à l'économie locale. En effet, il vise à réduire sensiblement le volume des financements et à en renchérir le coût. L'impact serait ainsi fortement négatif pour la politique de crédit aux PME en France.

o Associations de consommateurs et autres parties prenantes :

BPCE au niveau européen échange avec plusieurs associations représentatives de la société civile. Ces échanges où chacun défend son point de vue influent sur les orientations de politiques crédits des banques autour de bonnes pratiques. Ces dernières sont diffusées au sein des réseaux coopératifs européens par l'EACB comme l'ESBG (marketing responsable, éducation financière...)

o Exemple de travaux impactant l'activité de crédit :

- Directive sur l'efficacité énergétique,
- Révision des procédures Bâle III (devenues directive CRD IV)
- Directive carbone européenne conditionnement le développement ou non des financements carbone programmatiques
- Projets de refinancements BEI et politique FEI

Au niveau national

o Relation professionnelle bancaire

Elle est aussi présente au sein du Groupement National Coopératif qui comprend une section bancaire.

Acteurs publics / régulateurs

Ces acteurs sont essentiellement représentés par les ministères pour la réglementation et la Banque de France pour les travaux de régulation



souvent volontaire. C'est le cas de la création récente de 2 observatoires : celui du microcrédit et de l'épargne réglementée.

Au-delà des actions réglementaires, BPCE a été et reste associé à de nombreux travaux nationaux publics volontaires pour faire évoluer l'activité de crédit mais aussi de ressources financières en faveur des problématiques de développement durable.

C'est le cas du Plan Climat en 2004, du grenelle de l'environnement en 2007, du Grand Emprunt à travers certains contributeurs à cette consultation, du rapport IGF sur le microcrédit avec l'action emblématique Parcours Confiance porté par la fédération des Caisses d'Epargne et les Caisses d'Epargne régionales.

Plus récemment BPCE a remis un rapport lors de la concertation nationale sur le photovoltaïque. La recommandation de BPCE de créer un fonds de garantie sur l'ensemble de la filière a été reprise dans le rapport final de la concertation puis dans le rapport du sénateur de l'Eure L.Poniatowski, le 13 avril 2011, lors de la présentation devant la commission de l'économie et du développement durable d'un rapport d'information sur « l'avenir de la filière photovoltaïque française ». Ce type d'outil facilitera la reprise de la politique de crédit active dans ce secteur si elle est bien comprise et défendue par les parties prenantes des énergies renouvelables.

Associations de consommateurs et autres parties prenantes

BPCE est présent dans de nombreuses associations représentatives des consommateurs. La plus importante est le CCSF où BPCE est très actif mais des contacts directs existent avec les associations elles-mêmes comme la CLCV.

o Exemple de travaux impactant l'activité de crédit

De nombreux travaux relèvent de l'application de la réglementation européenne :

- Directive CDR IV qui risque de modifier grandement la politique crédit des banques au détriment de leurs clients et d'autres parties prenantes à leur corps défendant.
- Loi sur le Crédit à la Consommation (LCC) qui constitue la transposition en droit français de la Directive sur le Crédit à la Consommation (DCC). Les principales mesures comprises dans la LCC et mises en œuvre suite à celles-ci sont les suivantes : encadrement de la publicité, déclinaison entre crédit et assurance emprunteur, amortissement minimum et durée maximum des crédits revolvings, réforme du FICP (fichier des incidents), préfiguration d'un fichier positif, réforme des procédures de surendettement et engagements des banques en matière de traitement des clientèles surendettées, réforme du taux de l'usure (taux par tranche de montant, non différencié par type de crédit).
- La LCC prévoit également un encadrement du crédit sur le lieu de vente, qui ne concerne pas directement BPCE, mais que nous soutenons pleinement : formation des vendeurs, information des clients, obligation de proposer un crédit amortissable en alternative à un revolving à partir de 1000 EUR.
- Directive concernant les contrats de crédits relatifs aux biens immobiliers à usage résidentiel : BPCE est très actif dans les discussions de place devant amener une optimisation du texte, en particulier sur les points suivants : publicité, information précontractuelle, analyse de la solvabilité, définition du TAEG, droit au remboursement anticipé, compétence des vendeurs

BPCE a par ailleurs été très actif dans deux dossiers où les performances énergétiques des biens sont prises en compte



- La création du PTZ+, où un bonus énergétique est accordé en termes de quotité finançable
- La relance de l'Eco-PTZ, où BPCE a été très actif dans les GT du rapport Pelletier, afin que les conditions de redémarrage de ce prêt soient mise en valeur dans le rapport final.

Au niveau régional

Au niveau régional la politique de crédit, au-delà des aspects réglementaires, est définie par les Conseils d'administration des Banques Populaires et des Conseils d'Orientation et de Surveillance des Caisses d'Épargne. Ces structures sont composées de représentants de la société civile conformément aux principes originels de gouvernance des banques coopératives.

C'est au niveau local que se développe le mieux les politiques crédits innovantes en faveur du développement durable. Les premiers prêts et livrets écologiques ont été crées dans les régions par les banques coopératives ; les politiques de distribution de microcrédits sont essentiellement organisées au niveau régional, notamment pour être en adéquation avec le fonctionnement des fonds territoriaux de France Active.

Depuis le Grenelle, les régions françaises ont renforcé leur politique locale de soutien aux grandes filières liées à la croissance verte et en premier lieu les énergies renouvelables (photovoltaïque, la biomasse, l'éolien ou les projets hydrauliques), l'efficacité énergétique dans les bâtiments et l'immobilier HQE et BBC.

Le modèle économique coopératif de Caisse d'Epargne et Banque Populaire ont permis à ces banques de suivre cette évolution et d'intégrer l'expertise environnementale et solidaire dans une politique crédit volontaire.

Pour les établissements mutualistes

24. Quelle proportion des sociétaires ont participé aux dernières élections des conseils d'administration ?

Pour le réseau de Caisse d'Épargne :

- Nombre de sociétaires en janvier 2009 : 3,9 millions ;
- Taux de participation aux AG de SLE: 1.5%
- Taux de représentés : 10%
- Soit taux cumulé de 11,5% soit 448 500 votants.

Cette donnée est disponible au sein de chacune des Banques Populaires mais est en cours de consolidation à la Fédération Nationale Banque Populaire

25. Combien de candidats y avait-il par rapport au nombre d'administrateurs à élire?

Pour le réseau Caisse d'Épargne : 4100 administrateurs élus pour environs 4400 candidats.

Cette donnée est disponible au sein de chacune des Banques Populaires mais est en cours de consolidation à la Fédération Nationale Banque Populaire

26. Quelle est la durée maximale d'exercice d'un mandat par un administrateur ?

La durée est de 6 ans au sein de Caisse d'Epargne

Cette donnée est disponible au sein de chacune des Banques Populaires mais est en cours de consolidation à la Fédération Nationale Banque Populaire



27. Problématiques locales – questions additionnelles :
Merci de retourner ce questionnaire avant le 15 mai à :
Nom et prénom :
Adresse postale et/ou électronique :
Merci d'adresser une copie de votre réponse aux Amis de la Terre
(france@amisdelaterre. org) et à Attac
(juliette@attac.org).
Pour toute question concernant ce questionnaire, n'hésitez pas à nous contacter au
01.56.06.43.62 (Attac) et/ou au
01.48.51.18.92 (Les Amis de la Terre).
1. www.financialsecrecyindex.com et http://www.argentsale.org/les-juridicitions-concernees-